

# L'Académie nationale de médecine combat la réintégration des soignants suspendus



Les blouses blanches ont encore frappé, les morticoles c'est pas ce qui manque en France, pour les meilleurs ils ont créé un gagatorium spécial, l'Académie de médecine.

Ne sont sélectionnés que ceux qui tué au moins 100 patients, en matière de fautes de diagnostics c'est le minimum pour y accéder.

Une fois que tu y es, tu es en mesure de montrer l'étendue de ta nullité avec hardiesse.

Ce qu'il y a de bien avec les Diafoireux olympiques est qu'ils ont un avis sur tout, demain ils sont capables de te sortir un communiqué sur le prix de la banane, ou prévoir qui va s'effondrer en premier, la Bombonera ou l'euro, sur ce dernier point je me comprends. Ces mecs ont la science infuse et aussi confuse, c'est cumulatif, ça fait partie de leur talent.

Donc, n'écoutant que leur absence de courage, ils viennent de rédiger un communiqué sans appel contre la réintégration des soignants.

Selon eux ce serait une faute et là faut avouer, c'est un domaine avec l'erreur qu'ils maîtrisent parfaitement. Ils auraient pu rajouter crime, mais ils sont restés modérés.

C'est normal, c'est l'élite médicale de la nation ! Ils sont trop forts !

Je suis en admiration totale devant de tels cerveaux en action, c'est impressionnant de jobardise à un point que ça fait peur.

## Réintégrer les soignants non vaccinés contre la Covid-19 serait une faute

*Communiqué de l'Académie nationale de médecine*

19 juillet 2022

Depuis le 15 septembre 2021, tous les professionnels travaillant dans les secteurs sanitaire et médico-social sont soumis à l'obligation vaccinale contre la Covid-19 [1].

Constatant la fréquence des infections nosocomiales à SARS-CoV-2, l'Académie nationale de médecine avait demandé, dès le mois d'avril 2020, que les formes graves de Covid-19 chez les soignants soient déclarées comme affection imputable au service et inscrites au tableau des maladies professionnelles [2].

Lorsque les vaccins ont été disponibles, l'Académie s'est prononcée très tôt en faveur de l'obligation vaccinale pour protéger la santé des soignants et celle des patients dont ils ont la charge, l'hésitation vaccinale étant éthiquement inacceptable dans leur profession [3].

À dater du 16 octobre 2021, en cas de non-respect de cette obligation vaccinale, les soignants salariés ou agents publics encourraient une suspension sans rémunération. Au total, près de 0,3% des professionnels hospitaliers, soignants et non-soignants, auraient ainsi été suspendus depuis l'automne 2021 selon la Fédération Hospitalière de France qui précise que leur réintégration ne compenserait pas la grave pénurie de personnel dont souffre l'hôpital [4].

L'opportunité de réintégrer les soignants suspendus pour non-vaccination ayant été évoquée lors des débats à l'Assemblée nationale, **l'Académie nationale de médecine tient à rappeler :**

- que tout refus de se faire vacciner motivé par des convictions personnelles est respectable, mais incompatible avec le métier de soignant.
- que la baisse d'efficacité des vaccins pour prévenir l'infection et la contagion par les nouveaux variants du SARS-CoV-2 ne saurait justifier la réintégration des non vaccinés : les vaccins actuels conservent une efficacité résiduelle contre la transmission, qui doit être complétée par le respect strict des gestes barrière en milieux de soin ;
- qu'aucun des arguments ressassés (absence d'efficacité, effets indésirables, manque de recul,...) ne permet de valider scientifiquement le refus de se faire vacciner, les véritables contre-indications médicales à la vaccination étant très rares ;
- que la vaccination restant très efficace vis-à-vis des différents variants et sous-variants pour protéger contre les formes sévères de Covid-19, elle permet de rendre exceptionnelle la reconnaissance de Covid-19 grave en maladie professionnelle chez les soignants vaccinés.

La réintégration de professionnels de la santé non vaccinés au sein de l'équipe soignante compromettrait le climat de confiance et la cohésion qui doivent exister entre ses membres et avec les malades. Elle mettrait en péril les malades fragiles. Ne concernant qu'un nombre très limité de soignants, elle ne résoudrait pas les difficultés actuelles de fonctionnement de l'hôpital.

C'est pourquoi **l'Académie nationale de médecine exprime sa ferme opposition à un tel revirement.**

[dium](#)

Des fois, je me dis qu'il faudrait, comme pour les licences professionnelles des pilotes, refaire de temps en temps des examens qualifiants, ce serait bien de revoir un peu les compétences, être sûr qu'ils ne confondent pas un foie et une prostate...

Si j'ai bien suivi leur communiqué, réintégrer les non-vax serait mettre en danger les malades.

Comme je suis idiot, je pensais, comme c'est le cas actuellement, qu'obliger à travailler des gens malades, mais Pizerisés ouf, c'était peut-être justement dangereux pour les patients des hostos, vu que par définition ces derniers sont fragiles.

Ben non, visiblement, j'ai tout faux, après c'est logique j'ai pas le doctorat et la belle blouse blanche et j'ai moins de mort qu'eux à mon palmarès...

En fait je me demande pourquoi j'ose simplement évoquer le sujet.

En conclusion, c'est un sentiment, je crois qu'il est préférable d'éviter d'être malade en France, sinon vous allez au devant de très gros ennuis...

<https://youtu.be/WPf52CpD7JQ>

**Paul Le Poulpe**